



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 Janvier 2018

IMC : Une nouvelle victoire pour SUD-Rail !!!

Alors que SNCF Mobilités annonce des résultats financiers bénéficiaires pour l'année 2017, pendant plusieurs années, ces mêmes dirigeants ont refusé de payer ce qui revenait de droit aux cheminotes et cheminots afin de raboter au maximum leur rémunération et augmenter ainsi leurs profits.

Les agents du Groupe Public Ferroviaire se sont donc vus privés du versement de l'Indemnité de Modification de Commande sous couvert d'excuses farfelues et de restrictions illégales imposées par la direction SNCF.

La Fédération SUD-Rail était déjà intervenu sur le sujet et devant cette pression, la direction du Groupe Public Ferroviaire reconnaissait à moitié ses torts en versant un forfait compensatoire aux cheminots concernés, mais ce dernier était loin de couvrir le montant total retiré de la rémunération des agents.

Cette injustice est désormais réparée, puisque devant l'aumône versée par l'entreprise, SUD-Rail a décidé de porter l'affaire en justice, et celle-ci vient de lui donner une nouvelle fois raison. En effet, SNCF Mobilités vient d'être condamnée à verser aux Agents De Conduite de la région Auvergne-Nivernais les Indemnités de Modification de Commande qu'elle refusait de payer depuis plusieurs années.

Il était inconcevable pour le syndicat SUD-Rail Auvergne-Nivernais de laisser SNCF Mobilités s'emparer de la rémunération des agents et de notre devoir de rétablir la justice afin que le fruit du travail des cheminotes et cheminots leur soit versé.

Ce combat juridique victorieux porté par SUD-Rail en Auvergne-Nivernais, doit être mené dans toutes les régions. Rendons aux agents ce qui leur est dû !

GAGNER ICI, C'EST GAGNER POUR TOUS !